

HONORAIRES DE TRANSACTION (à la charge de l'acquéreur) au 15 février 2023

Pour les mandats signés à compter du 15 février 2023 - TVA 20%

Immeuble à usage d'habitation ou terrain à bâtir	HONORAIRES TTC (calcul sur la base du prix net revenant au vendeur)
Prix de vente net au vendeur	MANDAT
jusqu'à 100 000 €	forfait 6000€
de 100 001 € à 150 000 €	5,25%
de 150 001 € à 200 000 €	5,00%
de 200 001 € à 250 000 €	4,75%
de 250 001 € à 300 000 €	4,55%
de 300 001 € à 350 000 €	4,45%
de 350 001 € à 400 000 €	4,40%
de 400 001 € à 450 000 €	4,35%
de 450 001 € à 500 000 €	4,30%
au-delà de 500 001 €	4,00%
Immeuble à usage professionnel ou commercial	7,00%
Cession de droit au bail	7,00%

HONORAIRES	ESTIMATION	180 € T.T.C
	EXPERTISE	SUR DEVIS

HONORAIRES DE LOCATION		
ZONE TENDUE (Angoulins, Aytré, Châtelailon-Plage, Dompierre-sur-Mer, Lagord, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, La Rochelle, Salles-sur-Mer)		
	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Honoraires de location (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)	10 € T.T.C par m ² de surface habitable	10 € T.T.C par m ² de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux	3 € T.T.C par m ² de surface habitable	3 € T.T.C par m ² de surface habitable
ZONE NON TENDUE (le reste du territoire)		
	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Honoraires de location (visites, constitution du dossier, rédaction du bail)	8 € T.T.C par m ² de surface habitable	8 € T.T.C par m ² de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux	3 € T.T.C par m ² de surface habitable	3 € T.T.C par m ² de surface habitable
LOCAL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL		
22% T.T.C du loyer annuel H.T à la charge du locataire		